



①⑨ CH EXPOSÉ D'INVENTION ①⑩ 538 135

R

②① Numéro de la demande: 4784/70
⑥① Additionnel à:
⑥② Demande scindée de:
②② Date de dépôt: 1. 4. 1970, 18½ h
③③ ③② ③① Priorité:

④② ④④ Demande publiée le 28. 2. 1973
Brevet délivré le 15. 6. 1973
④⑤ Exposé d'invention publié le 31. 7. 1973
Conforme au mémoire exposé 4784/70

⑤④ Titre: **Dispositif de réglage de la raquette d'un mouvement de montre actionnable de l'extérieur de la boîte**

⑦③ Titulaire: Fabriques d'Horlogerie Glycine & Altus S.A., Bienne, et Denis Maillard, Courtemaîche

⑦④ Mandataire: Bugnion S.A., Genève

⑦② Inventeur: Denis Maillard, Courtemaîche

⑤⑥ Ecrits et images opposés en cours d'examen Aucun

Les dispositifs de réglage de la raquette d'un mouvement de montre par une couronne extérieure à la montre sont particulièrement intéressants car ils permettent à l'utilisateur d'effectuer lui-même le réglage du mouvement.

Il existe actuellement de nombreux dispositifs de ce genre. Leurs mécanismes font généralement appel à des secteurs ou à des roues dentées, à des cames ou encore à des leviers appuyant sur la queue de la raquette contre l'action d'un ressort.

Le dispositif de réglage de la raquette objet de l'invention se distingue de ses homologues par la simplicité de sa conception. Il est actionnable de l'extérieur de la boîte au moyen d'une couronne solidaire d'une tige filetée, traversant la paroi latérale de la boîte et sur laquelle est vissé un coulisseau destiné à se déplacer le long de cette tige lorsque celle-ci tourne sur son axe, le coulisseau étant relié à la raquette, et caractérisé par le fait que ledit coulisseau est guidé sur la platine par une vis à portée, vissée dans cette platine, ce coulisseau comportant à cet effet une lumière à bords parallèles dans laquelle est engagée la portée de ladite vis.

L'invention sera bien comprise en se référant à la description ci-après d'une forme d'exécution du dispositif revendiqué ainsi qu'aux dessins annexés dans lesquels:

La fig. 1 représente une vue en élévation du dispositif.

La fig. 2 est une coupe suivant II-II de la fig. 1.

Seuls ont été représentés les éléments de la montre indispensables à la compréhension du dispositif revendiqué.

La raquette 1 et le coqueret 2 sont fixés de la manière habituelle sur le coq 3.

Un coulisseau 4 se compose d'une partie médiane et de deux parties latérales qui sont conçues de manière particulière.

La partie médiane 4D est plane, de direction parallèle à celle de la platine 6. Elle est percée d'une lumière 4E à bords parallèles et dont les extrémités ont un contour circulaire.

Une vis à portée 5 est fixée dans la platine 6. Le diamètre de la portée 5A de cette vis a une valeur quasi identique à celle de la distance séparant les bords parallèles de la lumière 4E. De la sorte, la vis 5 assure le guidage du coulisseau. La tête 5B de la vis a un diamètre dont la valeur est supérieure à celle de la distance séparant les bords parallèles de la lumière 4E de manière que le coulisseau ne puisse se dégager de la vis.

L'une des parties latérales se compose d'une paroi 4A, perpendiculaire à la partie médiane 4D et qui est percée d'une ouverture taraudée. Une tige filetée 7 est vissée dans cette ouverture. La tige 7 est solidaire d'un axe 8 placé dans un tube d'emboîtement 9 qui traverse la carrure 10 de la montre. Sur l'axe 8 est chassée une couronne 11. La rotation de cette couronne entraîne celle de l'axe 8 et de la tige filetée 7, ce qui se traduit par un déplacement du coulisseau.

La deuxième partie latérale du coulisseau comporte une paroi 4B perpendiculaire à la partie médiane 4D. Cette paroi 4B comprend, suivant une direction parallèle à celle de la partie médiane 4D, un prolongement en forme de lame 4C à l'extrémité duquel a été faite une encoche 4F. Dans cette encoche, vient se placer la queue de raquette 1A. La lame 4C, en acier trempé, est armée, c'est-à-dire qu'elle a subi une déformation élastique de sorte que son élasticité tend à venir la faire coller contre la queue de raquette. Cet effet conjugué avec celui de l'encoche assure une liaison simple et efficace entre la queue de raquette et le coulisseau.

La longueur de la lumière 4E qui détermine l'amplitude du déplacement du coulisseau est calculée de manière que ce dernier ne vienne buter ni contre le disque 12 qui est solidaire du tube d'emboîtement 7 ni contre la paroi du coq 3. A cet effet et de manière à permettre une grande amplitude de déplacement pour le coulisseau, le coq 3 comporte une ouverture 13 au niveau de la lame 4C et de la paroi 4B du coulisseau.

L'amplitude maximale du réglage réalisé avec ce dispositif correspond à une variation de plus ou moins une minute par vingt-quatre heures.

Le montage et le démontage du dispositif revendiqué se réalisent très rapidement. De plus, sa simplicité de conception concourt à la qualité de son fonctionnement.

REVENDICATION

Dispositif de réglage de la raquette d'un mouvement de montre actionnable de l'extérieur de la boîte au moyen d'une couronne solidaire d'une tige filetée, traversant la paroi latérale de la boîte et sur laquelle est vissé un coulisseau destiné à se déplacer le long de cette tige lorsque celle-ci tourne sur son axe, le coulisseau

étant relié à la raquette, caractérisé par le fait que ledit coulisseau est guidé sur la platine par une vis à portée, vissée dans cette platine, ce coulisseau comportant à cet effet une lumière à bords parallèles dans laquelle est engagée la portée de ladite vis.

SOUS-REVENDEICATION

Dispositif de réglage de la raquette selon la revendication, caractérisé par le fait que ledit coulisseau est formé d'une partie médiane plane dans laquelle est ménagée ladite lumière et deux parties latérales perpendiculaires à cette partie médiane, une de ces parties latérales étant percée d'une ouverture taraudée dans la-

quelle est vissée ladite tige, l'autre partie latérale présentant un prolongement élastique parallèle à la partie médiane, ce prolongement présentant une encoche dans laquelle vient se placer l'extrémité de la queue de ladite raquette.

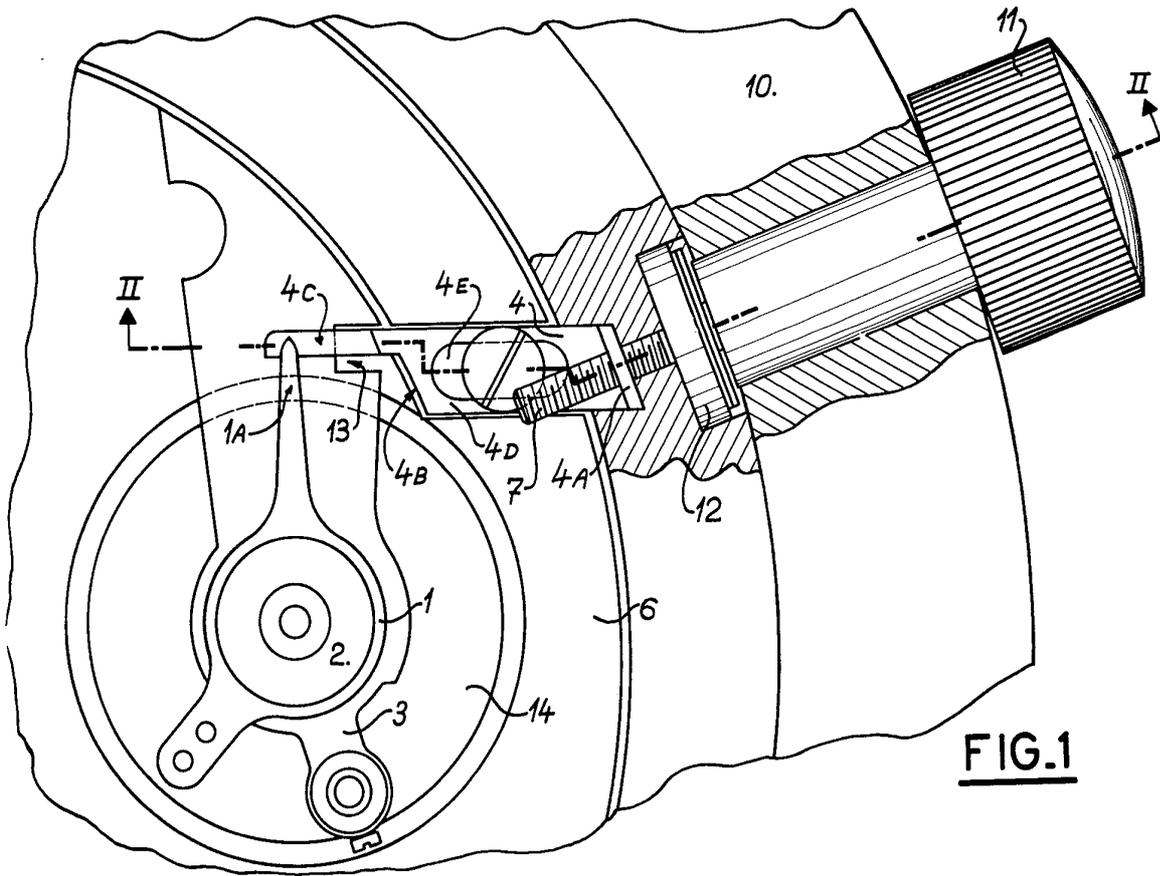


FIG.1

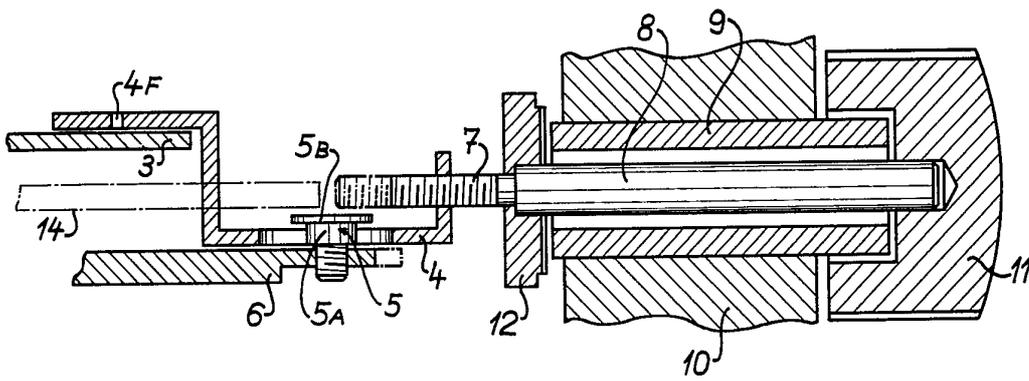


FIG.2